RIPOSTE

Numéro 106
Jeudi :
13 mars 1980

Prix : 1 F

12, cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

# RIPOSTE

*Le quotidien de poche du parti socialiste*

Directeur
Georges Fillioud

Avocats : l'application stricte des textes leurs permet seulement de respirer • Marée noire : comment en sortir ? • Concurrence : Delors fait trois propositions à Strasbourg • Résultats électoraux : mise au point chiffrée • Martinique : Dijoud renforce les mesures policières • Plogoff : dimanche, ça va danser • Police : l'auto-interpellation • Trains : plus chers

## Un conte bien moral
# La politique, l'argent et la vertu giscardienne

Voici donc l'U.d.f, tout à coup saisie par le goût de la vertu, qui part en croisade pour la moralisation de la vie politique. Et qui fait beaucoup de vent autour du financement des partis.

Ainsi, comme soudain, on s'aperçoit de ce côté-là que les rapports de la politique et de l'argent pourraient bien avoir quelque chose de douteux. Ou même de sûr. A noter au passage que c'est dans le camp de la majorité qu'on consomme le plus de milliards dans des campagnes électorales tapageuses. Et pas en face, tout le monde le sait.

On exhume donc des idées et des projets, présentés comme inventions et trouvailles qui n'en sentent pas moins le moisi. Ce n'est pas au parti du président qu'on devrait avoir à rappeler que M. d'Estaing soi-même y avait déjà pensé. Et avait même promis.

Dès juillet 74, tout frais présidentialisé, il déclarait souhaiter «que les partis et les grandes élections soient assurés d'un financement normal»... et que ce soit la loi «qui assure des ressources à la vie politique de notre pays». Mais comme en beaucoup d'autres matières, entre le promis et le tenu, s'est étendu ici le temps long d'une longue hésitation. De sorte que, six ans après, il ne s'est toujours rien passé. On en a causé... on a cessé d'en causer... on en recause... c'est tout ce qu'on sait faire.

Pourtant, le 1er juillet 1978, le groupe socialiste déposait un projet de loi n° 531 sur «le financement de la vie publiques». Venant de l'opposition, elle n'était évidemment pas bonne à prendre. Donc on ne l'a pas prise. Pas même discuté.

Et les deux fractions de la droite se disputent aujourd'hui sur le point de savoir qui est à l'origine de la relance de cette affaire. Qui des chiraquiens ou des giscardiens ont le plus le sens de la morale publique. A morale, morale et demi.

**Dépenses plafonnées**

Ni d'un coté, ni de l'autre cependant, les vrais problèmes ne sont abordés. Que l'Etat fournissent des moyens d'action et de propagande aux partis est une chose. Nous le réclamons depuis longtemps. Mais il convient qu'en même temps soient plafonnées les dépenses électorales.

Pour que cesse la pratique - qui n'est pas une pratique de gauche - de l'achat d'un siège sur le marché des élections. Comme le fait un certain Dassault qui vend des avions et achète des suffrages.

Il convient aussi que le financement privé des partis soit limité et contrôlé. Il serait trop facile de toucher de l'argent de l'Etat tout en continuant d'en recevoir clandestinement des banques et des groupes industriels.

Cela suppose que la comptabilité des organisations politiques et des candidats soit transparente et qu'elle soit soumise au contrôle de la Cour des Comptes, dont le rapport annuel serait publié au Journal Officiel.

Réclamer de l'argent public sans accepter un tel dispositif ne serait pas faire œuvre de moralisation. Mais ce n'est sans doute pas le souci principal de tous ceux qui s'agitent en ce moment sur ce thème. Sinon, ils ne s'intéresseraient pas seulement aux comptes des partis.

Ils s'intéresseraient aussi aux comptes et comportements des hommes politiques. Et d'abord de ceux qui exercent le pouvoir. Il leur faudrait en somme commencer par balayer devant leurs portes, y compris devant la porte de ce Palais où s'exerce un pouvoir solitaire.

**Georges Fillioud**

## épinglé

*«Nixon a peut-être commis des fautes. Mais il aurait mieux valu laisser gouverner un homme d'Etat que de confier l'Amérique au président Carter»*

Jean Foyer, président de la Commission des Lois à l'Assemblée nationale, mardi au «Crible» d'*Antenne 2 midi.*

## LE PRESIDENT DACKO EN FRANCE
# Une république franco-centrafricaine

*Le Canard Enchaîné* publie dans son numéro du 12 mars les photocopies de plusieurs documents nouveaux appartenant aux archives du régime Bokassa.

L'un d'entre eux est particulièrement intéressant. Il s'agit d'un télégramme chiffré adressé par le Quai d'Orsay à l'ambassadeur de France à Bangui, ayant pour objet la nationalité et les droits à pension du président Bokassa. On y lit très clairement : «Il résulte d'une consultation du ministère de la Justice que le président Jean Bedel Bokassa doit être considéré comme ayant conservé de plein droit la nationalité française».

Il résulte de cette résultante :

1. que l'ex-empereur a pu voter Giscard en 1974, comme il s'en est toujours vanté.
2. que c'est à un citoyen français, un électeur, que le président de la République, peu reconnaissant, a interdit l'entrée du territoire national le 21 septembre 1979. C'est un citoyen français qu'il a expédié en Côte d'Ivoire.
3. que depuis le coup d'Etat de Bangui, systématiquement, à Paris, les ministres et certains hauts fonctionnaires mentent.

A moins de considérer que Maurice Schumann, qui avait demandé l'enquête, et René Pleven qui l'avait fait exécuter ne se soient profondément trompés.

Cette vieille Ve République-là pourrait avantageusement témoigner. Si elle ne s'était, dans l'intervalle, lourdement endormie.

*(suite en page 4)*

POSITION

## A la lumière de l'affaire Choucq sur Plogoff

# Le règlement rend la défense impossible

par Michel Vauzelle

*Délégué national aux Questions Judiciaires*

Le mouvement de solidarité qui se développe dans un certain nombre de barreaux de France à l'égard de Yann Choucq, avocat suspendu à l'audience par le tribunal de Quimper, est tout à fait compréhensible. L'article 25 de la loi du 31 décembre 1971 portant réforme notamment de la profession d'avocat, édicte que «toute faute, tout manquement aux obligations que lui impose son serment commis à l'audience par un avocat, peut être réprimé immédiatement par la juridiction saisie de l'affaire sur les conclusions du ministère public, et après avoir entendu le batonnier ou son représentant».

Cette procédure expéditive est en soi choquante, dès lors qu'il s'agit ici non plus seulement des droits sacrés de la défense, mais plus encore si possible, du droit de défense de la défense.

Dans un cas si exceptionnel, une procédure expéditive conduite dans l'émotion du moment et surtout où le juge est partie au procès, paraît tout à fait déplacée.

Par ailleurs ce texte répressif, qui devrait donc être interprété strictement, est fondé sur le respect du serment de l'avocat dont les termes de portée extrêmement générale peuvent, au gré des tribunaux, devenir la base d'une véritable interdiction de la défense.

Le serment de l'avocat est en effet le suivant : «je jure comme avocat, d'exercer la défense et le conseil avec dignité, indépendance et humanité, dans le respect des tribunaux, des autorités publiques et des règles de mon Ordre, ainsi que de rien dire ni publier qui soit contraire aux lois, au règlement aux bonnes mœurs, à la sûreté de l'Etat et à la paix publique».

Si l'on voit bien la nécessité pour l'avocat d'être digne, indépendant et humain, on ne voit pas du tout en revanche ce que recouvre la notion de respect des tribunaux et des autorités publiques.

Si les procureurs par exemple, sont bien au rang des autorités publiques, n'y aura-t-il pas irrespect si l'on conteste les termes de leur réquisitoire ? Mais quelle défense alors reste possible ? On ne voit pas davantage ce que recouvre la promesse de ne rien dire qui soit contraire aux lois, aux règlements, aux bonnes mœurs, à la sûreté de l'Etat et à la paix publique.

Si l'on interprête strictement ce texte, il n'est plus possible de plaider contre la peine de mort, ou pour un drogué, ou pour l'époux infidèle ou devant la Cour de Sûreté de l'Etat.

On comprend, dans ces conditions, l'émotion soulevée parmi les avocats par le cas de Yann Choucq. Il démontre en effet que la rédaction de l'article 25 de la loi du 31 décembre 1971 est inadéquate dans la mesure où elle fait peser une menace vague et permanente sur la liberté d'expression des avocats à la barre.

A la longue liste présentée par le Bureau exécutif du P.s, lors de la conférence de presse de vendredi dernier sur les libertés menacées, devra-t-on ajouter celle de la défense ?

# Les accidents de pétroliers en Manche évoqués au Parlement européen

Les Bretons, qui subissent avec le *Tanio* une nouvelle marée noire - limitée cette fois-ci mais cependant bien réelle - exigent, comme le disaient hier dans ces colonnes les députés socialistes de Bretagne, que l'on prenne des mesures préventives à tous les niveaux, qui ne permettraient peut-être pas d'éviter tous les accidents - l'erreur est humaine - mais au moins d'en diminuer considérablement les risques.

Quel est le problème mis en lumière par l'accident du *Tanio* ? Le point important qui retient l'attention de tous les observateurs, c'est l'âge de ce bateau.

Est-ce pour cette raison qu'il s'est cassé en deux ? L'enquête le dira. Mais ce dont nous sommes certains, c'est que la fiabilité des navires diminue avec l'âge : on admet généralement qu'au-delà de 17 ans, il faut, pour des raisons de sécurité, démolir ou refondre profondément les navires de commerce et, spécialement les pétroliers.

Le problème qui est posé, est celui des «navires inférieurs aux normes» (substandard). Peut-on aujourd'hui admettre que de nombreux navires, transportant des substances dangereuses, croisent au large de nos côtes, et les menacent en permanence de dommages écologiques, économiques, sociaux considérables ? Simplement pour des raisons de rentabilité (pour l'armateur bien sûr, pas pour les populations littorales !). Les populations littorales exigent que les transports dangereux fassent appel aux techniques les plus sûres et à des navires en parfait état.

Nos exigences sont simples à résumer :
— établir des normes sévères
— les faire respecter.

La solution du problème est internationale et européenne.

C'est pourquoi Charles Josselin, député socialiste européen et président du Conseil général des Côtes-du-Nord, pose aujourd'hui le problème dans son ensemble au Parlement de Strasbourg.

Etablir des normes, c'est l'affaire de l'O.m.c.i, organisme consultatif des Nations-Unies. Mais une fois établies, il faut ratifier la Convention internationale correspondante. La Communauté Européenne, en tant que telle, peut elle aussi, comme les Etats, ratifier les conventions maritimes. On peut gagner ainsi de précieuses années.

Appliquer et contrôler l'application de ces normes, ce ne peut être l'affaire de la France seule. On provoquerait alors, sans aucune efficacité sur la nature du trafic et donc sur le danger encourru par nos côtes, une fuite des navires privés vers d'autres ports, la naissance de «ports de complaisance» et des problèmes économiques et sociaux dans les nôtres.

Au niveau de l'Europe tout entière, au contraire, il est possible d'interdire l'accès des eaux territoriales aux navires inférieurs aux normes.

Bien entendu, cette interdiction ne sera efficace que si les corps de contrôleurs de la navigation de chaque pays sont harmonisés ou regroupés en un corps unique.

On verra comment les élus de la droite et du capital voteront, au Parlement Européen, sur le texte de cette résolution socialiste.

# Grande manifestation à Plogoff

A l'appel du Collectif de Cornouaille (Comité de Défense de Plogoff, C.f.d.t, C.s.c.v, P.s, P.s.u, U.d.b, L.c.r, Coordination des C.r.i.n, Paysans travailleurs, Vie nouvelle, A.p.p.s.r, S.e.p.n.b, Skaol an Emsaw), un rassemblement régional est organisé à la Pointe du Raz, sur le parking commerçant, où des milliers de personnes sont attendues dimanche 16 mars dans l'après-midi.

Après 6 semaines de lutte et d'épreuves, ce n'est pas la libération du Cap que fêteront les manifestants. Ils ne pourront oublier les 12 emprisonnés, 2 déjà condamnés, 3 en liberté provisoire (2 d'entre eux en grève de la faim à Quimper) certains seront jugés le lendemain.

Ce sera donc d'abord une manifestation de solidarité et c'est dans cet esprit qu'un appel est lancé aux chanteurs, sonneurs, groupes de musiciens qui voudront bien participer à l'animation.

Ce sera aussi un temps d'information : stands des organisations présentant des documents sur le problème de l'énergie, projection de films et exposition de photos dont beaucoup illustrent les évènements vécus récemment à Plogoff et dans la région.

Ce sera enfin et surtout la démonstration de l'opposition déterminée, patiente, irréductible de la population de Bretagne et au-delà, à l'implantation de la centrale nucléaire à Plogoff.

**RIPOSTE**

12, cité Malesherbes - 75009 Paris - Tél 878.40.73
Télex : 660 582 F
**Directeur** : Georges Fillioud
**Directeur-Délégué** : Henri Pradeaux
**Rédaction** : Gérard Descotils
**Administration** : Nicole Covillers
**Numéro de commission paritaire** : 60122
**Abonnement** : 250 F par an
**Composition** : O.F.R.E.S. **Imprimerie** : B.P.-Paris

# Quelle politique de la concurrence ?

*(Extraits de l'intervention de Jacques Delors au nom du Groupe socialiste du Parlement européen, lors du débat sur la politique de la concurrence).*

Depuis plus de 20 ans que le traité de Rome est appliqué, la politique de la concurrence, fait penser à la parabole du verre à moitié vide et du verre à moitié plein .

La concurrence existe et n'existe pas à la fois. Les entreprises ont toujours le choix entre deux solutions, ou bien éliminer les autres, ou bien s'entendre avec eux. Dans ces conditions, l'objectif de la politique de la concurrence est de faire en sorte qu'il existe un minimum d'entreprises ayant des chances égales. Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut que le marché ne soit pas simplement une hiérarchie de pouvoirs, que ce ne soit pas la lutte du pot de terre contre le pot de fer, ou plutôt des petits pots de terre constitués par les entreprises qui veulent entrer sur un marché contre le pot de fer constitué par ceux qui, pour justement éviter les inconvénients de la concurrence, ont procédé à des abus de positions dominantes ou bien à des ententes elles-même excessives.

A cette condition, la politique de la concurrence est un instrument de lutte contre la hausse des prix, mais, car il y a toujours un mais, les pratiques de certaines entreprises, ce qu'on appelle les entreprises méso-économiques, créent des rentes de situation et empêchent la baisse des prix. Par ailleurs, la politique de concurrence est un instrument de novation et de progrès technique. Mais ne constate-t-on pas trop souvent des rétentions d'innovations et de progrès techniques qui retardent les bienfaits d'une saine concurrence. Enfin, la politique de concurrence permet une rationalisation des structures industrielles. Mais trop souvent, dans le désordre, lorsqu'elle n'est pas accompagnée de politiques de prévention et de redéploiement des activités industrielles, concertées et négociées avec toutes les parties prenantes, à commencer par les organisations des travailleurs. Et si, la politique de la concurrence est au service des consommateurs, que de stimulants inutiles pour la consommation ostentatoire, pour les gadgets. Que de fausses publicités !

Il s'agit, en conséquence, pour les socialistes de proposer trois priorités pour une politique de la concurrence plus équilibrée et plus efficace :

1. la réglementation des concentrations : Il vaut mieux un texte imparfait que pas de texte du tout. La vie elle-même ne va pas sans bavure. Autant avoir un instrument pour l'action que le laisser faire et le désordre actuels.

2. Une approche opérationnelle des problèmes posés par les grandes entreprises méso-économiques : elles doivent se plier à certaines régles de jeu. L'intérêt général est représenté par les états nationaux et par la communauté et non par des entreprises, quelle que soit leur puissance ou quelle que soit la nature de leurs intentions. Qu'il s'agisse de l'abus des positions dominantes, qu'il s'agisse du contrôle très important des prix de transfert et qui intéresse de près la politique des consommateurs, qu'il s'agisse de la pratique des « prix parapluie », dans ces trois domaines, il importe que la communauté avance.

3. La participation active des travailleurs et des organisations syndicales à l'applications de la politique de la concurrence. Si nous voulons que cette Europe soit moins sophistiquée, si nous voulons que l'on comprenne ce qu'est un grand marché commun, ce que sont des rapports de pouvoirs, ce que peut être le droit de chacun, alors il faut faire des pas décisifs dans l'association des travailleurs et de leurs organisations syndicales à la politique de la concurrence et au contrôle des activités des multinationales.

## QUESTIONS ECRITES

**de Henri DARRAS**

sur les problèmes auxquels se heurtent les étudiants universitaires de condition modeste.

Depuis plusieurs années, la situation financière des étudiants ne fait que s'aggraver devant les hausses des services sociaux et universitaires (loyers de cités, tickets de restaurant, droits universitaires...).

Force est de constater que, malgré un nombre croissant d'étudiants, la qualité et l'importance des services des œuvres universitaires diminuent (qualité des repas servis, diminution du Fonds de Solidarité universitaire, services rendus en cités...) en raison de l'insuffisance des crédits qui leur sont octroyés.

**de Gérard BAPT**

sur la nécessité de l'augmentation de la place donnée à la langue occitane dans les émissions de radio et de télévision, et plus particulièrement sur l'antenne de FR3 où elle est absente.

**de Claude FUZIER**

sur la publicité pour le tabac. Un projet à l'étude tendrait à permettre la publicité pour le tabac sur les tickets de PMU (1,2 milliard de tickets par an).

**de Henri MICHEL**

sur la nécessité de mettre en oeuvre une politique globale visant à réduire le nombre de conducteurs de deux roues accidentés, notamment une infrastructure routière, la modification des véhicules dans le sens d'une plus grande sécurité, une amélioration du signalement et de la visibilité, la mise en place d'une formation adaptée à ce mode de conduite.

**de Louis BESSON**

sur l'irritation de nombreux élus locaux de communes rurales devant les difficultés qu'ils rencontrent pour pouvoir utiliser temporairement à des fins non scolaires des locaux scolaires vacants mais non officiellement désaffectés.

## SEINE-SAINT-DENIS
### Soutien à la lutte

L'ensemble du personnel de Parunis (en majorité des femmes) est en grève depuis le 5 mars. Ce mouvement a été déclenché pour obtenir de meilleures conditions de travail et un relèvement des salaires.

Ces travailleuses ont à subir une direction tâtillonne et autoritaire et les salaires à Parunis sont exceptionnellement bas.

Elles ont l'expérience de la lutte car, déjà en 77, elles arrêtèrent le travail pendant 10 jours et obtinrent satisfaction.

Il y a quelques mois, elles participèrent aux mouvements contre l'ouverture des magasins le dimanche. Comme en 77, les socialistes sont présents aux côtés des vendeuses de Parunis : Jean-Jacques Sanvert, Secrétaire de section de Montreuil et Conseiller municipal, ainsi que les responsables fédéraux concernés ont apporté le soutien du P.s au personnel de Parunis.

## YVELINES
### sur l'attentat de Poissy

la Fédération des Yvelines du Parti socialiste tient à marquer son indignation à la suite du saccage, le 4 mars dernier des locaux de l'union locale C.g.t de Poissy.

Cet attentat est le second en peu de temps, contre une organisation ouvrière dans la ville de Poissy. La preuve est faite, les forces réactionnaires et anti-ouvrières ne désarment pas. Pour le Parti socialiste, la violence et la provocation ne peuvent être que des procédés anti-démocratiques ; ceux qui ne les dénoncent pas se rangent du côté des agresseurs.

Le Parti socialiste attend que de tels agissements ne restent pas impunis. A sa demande Michel Rocard (député des Yvelines) a immédiatement interrogé le gouvernement sur les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour démasquer les coupables de cet attentat.

## Radios libres
### Claude Evin chez le juge

Claude Evin, député de Loire-Atlantique, a été convoqué à nouveau, mardi, par le Juge d'instruction de Saint-Nazaire pour infraction au monopole de radio-diffusion, à la suite d'une interview qu'il a accordé à Radio Libre Populaire Saint-Nazaire, en septembre 1979.

Le député socialiste a remis au juge une lettre dans laquelle il lui demande d'inculper sur le même chef d'accusation, le président de la République, le Premier ministre, le Garde des sceaux, et plusieurs ministres. « La main mise du gouvernement, ajoute-t-il, c'est-à-dire de Giscard d'Estaing lui-même, sur la majorité de la presse écrite et sur l'ensemble de la presse audio-visuelle, aboutit à une véritable confiscation du service public au profit de la droite. »

**Parlez de «Riposte» autour de vous**
**Faites abonner les militants**

TELE P.S.

IL NE SUFFIT PAS DE DENONCER LES MEFAITS

DE L'EQUIPE EN PLACE.

IL FAUT AUSSI LUTTER POUR AUTRE CHOSE.



## MARTINIQUE

# La défense de l'Occident

Parmi les portefeuilles qui changent le plus souvent de propriétaire, on trouve en bonne place les D.o.m-T.o.m. Ce genre de problème use vite le préposé. En effet, il est chargé de défendre outre-mer, une politique de plongée dans les marigots : l'important est d'immobiliser ces échauffés.

Pour cela deux méthodes. D'abord l'immigration. Disséminés dans une France métropolitaine «hospitalière», Antillais et Réunionnais participent un peu mieux à la prospérité capitaliste occidentale et, par acculturation, perdent pour la plupart leur animosité. Ensuite, la mise en place de la «départementalisation». Une mise en place lente, trop lente, dont les effets les plus rapidement ressentis là-bas, sont généralement uniformes : préfets, douaniers, gendarmes.

**Proche de l'explosion**

Tout cela ne résoud rien. Au contraire. Au fur et à mesure de cette intégration qui prend essentiellement les aspects de la répression, la prise de conscience change et la charge émotionnelle est proche de l'explosion.

Paul Dijoud, l'actuel préposé, a bien compris cela. Il paraît d'ailleurs qu'il a montré «beaucoup de patience», mais qu'il ne va plus «tolérer un certain nombre d'actions qui prennent de plus en plus un caractère séditieux et que ne justifient pas de légitimes revendications sociales».

Et «pour faire respecter l'ordre public» il vient de dépêcher deux escadrons de gendarmes en renfort à la Martinique.

Voilà qui ne va pas calmer les esprits. Et cela Dijoud le sait. Mais l'enjeu dépasse largement nos petites îles.

Dans la stratégie mondiale, la mer des Caraïbes a pris récemment une importance primordiale, suite à l'évolution politique des anciennes colonies anglaises de la région.

S'il reste aux Anglais quelques colonies, îles Cayman, îles Turks, îles Vierges, et Montserrat, 8 Etats ont accédé à l'indépendance : les Bahamas, la Jamaïque, Trinidad-et-Tobago, Barbade, Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, et Saint-Vincent. Or la Jamaïque, la Grenade et la Dominique flirtent plus ou moins avec Cuba. Et les autres Etats, fort pauvres, à l'exception de Trinidad, sont très susceptibles de virer dans le même sens.

L'attraction cubaine ne signifie pas nécessairement une menace d'alignement politique aveugle sur les thèses castristes. Mais la révolution cubaine représente l'aboutissement d'une recherche d'identité historique et culturelle, un retournement complet des pensées vers les forces en présence sur le continent américain du nord et du sud.

De plus en plus nombreux sont les Antillais qui nient leur passé colonial et les disparités culturelles et linguistiques importées qui bloquent l'évolution d'un destin commun.

La Martinique est au milieu de ce tourbillon. Dijoud peut continuer à parler de politique sociale assimilée. Les gendarmes qu'il envoie à Fort-de-France ressemblent beaucoup aux gendarmes de l'Occident chargés de défendre des «valeurs» qui ont de moins en moins de rapport avec celles qui sont chères aux autochtones.

# Résultats électoraux
## la gauche est-elle en déclin ?

De nombreux commentateurs se sont penchés sur les résultats des cantonales partielles pour en tirer des conclusions définitives : la gauche est en déclin.

Il est exact que les élections partielles du début de l'année n'ont guère été favorables à la gauche.

Mais jetons un regard sur les résultats des 7 scrutins des deux derniers week-ends, comparés aux cantonales de mars 1979.
On obtient le tableau suivant :

| Scrutin | Suffrages Exprimés | P.s | P.s.u | P.c | Total gauche |
|---|---|---|---|---|---|
| Mars 1979 | 55.459 voix | 27,97 % | | 28,88 % | 56,85 % |
| Mars 1980 | 51.008 voix | 28,13 % | 0,5 % | 26,56 % | 55,19 % |

Ce tableau justifie les observation suivantes.
1 - La comparaison s'est faite par rapport au meilleur niveau enregistré par la gauche à des cantonales.
2 - Le P.s progresse légèrement en dépit de la présence d'un candidat P.s.u.
3 - Le P.c perd 2,32 des points, ce qui entraîne un recul de la gauche considérée globalement (1,66 %)

Si on peut attacher quelque crédit à la signification de résultats partiels au point d'en tirer une tendance, on constate donc que le potentiel électoral du P.s est en progrès et celui de la gauche reste quasi-intact. Et ce, en dépit de la situation conflictuelle dans laquelle elle se trouve. Le projet de la gauche continue donc à fixer les espoirs de son électorat. Seule une frange s'est provisoirement démobilisée.

## S.n.c.f : + 9,4 %

Comme nous l'avions annoncé (*Riposte* n° 103), la S.n.c.f va augmenter ses tarifs. Mais plus vite (dès lundi 17 mars) et plus fort (9,4 %). Tout y passera : les abonnements, les réservations, les suppléments-couchette, les suppléments trains spéciaux, et, bien sûr, les tarifs de base.

Après ceux de janvier et de février, l'indice des coûts de mars a de bonnes chances de tenir la moyenne ! 5 % en trois mois, combien cela fait-il en un an ?

## Hausse des tarifs médicaux

Les médecins appliqueront d'eux-mêmes une augmentation des tarifs : 45 F la consultation et 65 F la visite. Et ce, dès lundi 17 mars. La Confédération des syndicats médicaux français vient de l'annoncer en donnant consigne à tous les syndicats départementaux de les faire appliquer.

La C.s.m.f doit prochainement reprendre les négociations avec les caisses d'assurance-maladie.

## France-Centrafrique

*(suite de la première page)*

On apprend, d'autre part, que David Dacko, citoyen centrafricain celui-là, sera en France du 25 au 27 mars.

Mais, là aussi, il y a erreur sur la personne. Le citoyen centrafricain Dacko se fait passer pour le chef de son Etat. Avec la complicité française. Or, il est bien connu que ce n'est pas lui qui dirige son pays à Bangui. Un haut fonctionnaire français est là pour ça. On peut donc affirmer qu'il y a continuité de politique et qu'on s'alarme pour rien : c'était un français-empereur qui présidait aux destinées centrafricaines. C'est aujourd'hui un français fonctionnaire.

## Dans le Sud-Ouest la terre tremble

Comme on l'avait appris à l'école, la France ne peut plus être secouée par des tremblements de terre ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'urbanisme ne tient aucun compte des problèmes sismiques (*Riposte N° 100*). Et l'urbanisme des centrales nucléaires, pas davantage !

Tout cela est d'ailleurs tellement évident qu'une nouvelle secousse tellurique (d'une force de 3,5 à 4 sur l'échelle Richter) a été ressentie et enregistrée dans les Hautes-Pyrénées et l'Ariège. Heureusement, on ne déplore ni dégats, ni victimes.

## 50 policiers... interpellés

Curieux déroulement que celui de cette manifestation du syndicat C.g.t police, organisée mardi pour protester contre la réforme horaire adoptée par les pouvoirs publics.

Réunis d'abord sur le parvis de Notre-Dame, les manifestants ont ensuite tenté d'amorcer un cortège sur la rive-gauche. Une cinquantaine d'entre eux ont alors été interpellés par les gardes mobiles pour être entendus ensuite par les inspecteurs de l'Inspection générale des Services (I.g.s) C.g.t et C.f.d.t ont protesté contre ces mesures.

**Abonnez-vous à RIPOSTE**
**Il vous en coûte à peine 21 F. par mois**

**ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»**

Nom et prénom .....

Adresse .....

☐ Abonnement à l'an : 250 F.
☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Date et signature :

Règlement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.